



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du LUNDI 14 MARS 2022

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 08.03.2022

Le LUNDI 14 MARS 2022 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, STRUB Alexandre 4^{ème} adjoint, BILGER Thomas, DECHAUX Nicolas, KLEIN Olivier, MARTINI Camille, OSTWALT Pascal, LOEHR Nathalie.

Membres absents excusés : BAUER Fabien, KLEIN Monique, SPANO Georges, STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Monique donne pouvoir à BADER Camille - SPANO Georges donne pouvoir à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne pouvoir à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2022/03- Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2022.

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 30,81 %

TFPNB : 68,89 %

M le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le choix de fixation des taux d'imposition des taxes foncières et de les porter à :

TFPB : 31.69 %

TFPNB : 70.85 %

Après avoir entendu les explications de M le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR – 2 voix CONTRE** (Thomas BILGER - Monique KLEIN) :

- **DECIDE** de varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

TFPB : 31.69 %

TFPNB : 70.85 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER

